

**Tableau récapitulatif des autorisations et délégations financières en vigueur à la date de l’Assemblée générale du 6 juin 2019**

<b>Objet de la résolution et titres concernés</b>	<b>Source (n° de résolution)</b>	<b>Durée et expiration de l’autorisation</b>	<b>Montant nominal maximum d’augmentation de capital</b>
<b>Emissions avec droit préférentiel de souscription</b>			
Augmentation de capital (actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou de filiales) (A)	AG 2017 12 <sup>e</sup> résolution	26 mois (août 2019)	444 millions d’euros hors ajustement éventuel, soit environ 20 % du capital social <sup>(1)</sup>  (A)+(B)+(C)+(D)+(I) étant limité à 444 millions d’euros (le « <b>Plafond Global</b> ») <sup>(2)</sup>
Augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices et attribution gratuite d’actions aux actionnaires (B)	AG 2017 16 <sup>e</sup> résolution	26 mois (août 2019)	111 millions d’euros hors ajustement éventuel, soit environ 5 % du capital social  Inclus dans le Plafond Global <sup>(2)</sup>
<b>Emissions sans droit préférentiel de souscription</b>			
Augmentation de capital, par offre au public, avec délai obligatoire de priorité pour les actionnaires, par émission d’actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou de filiales ou d’actions de la Société auxquelles donneraient droit des valeurs mobilières à émettre le cas échéant par des filiales (C)	AG 2017 13 <sup>e</sup> résolution	26 mois (août 2019)	222 millions d’euros (actions) hors ajustement éventuel, soit environ 10 % du capital social <sup>(1)</sup>  Inclus dans le Plafond Global <sup>(2)</sup>
Augmentation de capital (actions ordinaires ou valeurs mobilières dont le titre primaire est une action donnant accès au capital de la Société) en vue de rémunérer des apports en nature (D)	AG 2017 15 <sup>e</sup> résolution	26 mois (août 2019)	10 % du capital social, soit environ 222 millions d’euros hors ajustement éventuel  Imputation sur le plafond de (C), inclus dans le Plafond Global <sup>(2)</sup>
<b>Emissions réservées au profit des salariés et mandataires sociaux du Groupe</b>			
Augmentation de capital (titres de capital) par le biais du Plan d’Epargne du Groupe (E)	AG 2017 17 <sup>e</sup> résolution	26 mois (août 2019)	49 millions d’euros hors ajustement éventuel, soit environ 2,2 % du capital social <sup>(3)</sup>
Augmentation de capital (titres de capital) réservée à certaines catégories de bénéficiaires visant à ce que des salariés du Groupe à l’étranger puissent bénéficier d’un mécanisme équivalent au Plan d’Epargne du Groupe (F)	AG 2018 13 <sup>e</sup> résolution	18 mois (décembre 2019)	880 000 euros hors ajustement éventuel, soit environ 0,04 % du capital social  Imputation sur le plafond de (E) <sup>(2)</sup>
Attribution d’options d’achat ou de souscription d’actions (G)	AG 2016 13 <sup>e</sup> résolution	38 mois (août 2019)	1,5 % du capital social à la date de l’AG 2016, soit environ 33,2 millions d’euros, avec un sous-plafond de 10 % de cette limite de 1,5 % pour les dirigeants mandataires sociaux <sup>(4)</sup>  (G) + (H) étant limité à 1,5 % du capital social
Attribution gratuite d’actions existantes (H)	AG 2016 14 <sup>e</sup> résolution	38 mois (août 2019)	1,2 % du capital social à la date de l’AG 2016, soit environ 26,6 millions d’euros, avec un sous-plafond de 10 % de cette limite de 1,2 % pour les dirigeants mandataires sociaux <sup>(5)</sup>  Imputation sur le plafond de (G)

Objet de la résolution et titres concernés	Source (n° de résolution)	Durée et expiration de l'autorisation	Montant nominal maximum d'augmentation de capital
<b>Autre</b>			
Option de surallocation dans le cadre d'une émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec ou sans DPS (I)	AG 2017 14 <sup>e</sup> résolution	26 mois (août 2019)	Pour chaque émission, limite légale de 15 % de l'émission initiale <sup>(1)</sup>  Inclus dans le Plafond Global <sup>(2)</sup>
<b>Programme de rachat d'actions</b>		<b>Caractéristiques</b>	
Rachat d'actions <sup>(6)</sup>	AG 2018 12 <sup>e</sup> résolution	18 mois (décembre 2019)	10 % du nombre total d'actions composant le capital social à la date de l'AG <sup>(7)</sup>  Prix d'achat maximum par action : 80 euros
Annulation d'actions	AG 2017 19 <sup>e</sup> résolution	26 mois (août 2019)	10 % du capital social par période de 24 mois <sup>(8)</sup>

<sup>(1)</sup> Montant nominal maximum des titres de créance donnant accès au capital pouvant être émis plafonné à 1,5 milliard d'euros. Plafond global pour les résolutions (A), (C) et (I).

<sup>(2)</sup> Pas d'utilisation de la délégation faite en 2018.

<sup>(3)</sup> Constatation de la souscription de 4 932 767 actions en mai 2018 par le Président-Directeur Général ayant reçu délégation du Conseil d'administration en date du 23 novembre 2017 pour mettre en œuvre une augmentation de capital par le biais du Plan d'Épargne du Groupe.

<sup>(4)</sup> Attribution de 290 500 options d'achat ou de souscription d'actions par le Conseil d'administration du 22 novembre 2018.

<sup>(5)</sup> Attribution gratuite de 1 219 619 actions de performance existantes par le Conseil d'administration du 22 novembre 2018.

<sup>(6)</sup> Les objectifs du programme sont les suivants : annulation, remise d'actions dans le cadre d'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit de quelque manière à l'attribution d'actions de la Société ou dans le cadre d'opérations de croissance externe, fusion, scission, apport, animation du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité, attribution d'actions gratuites, d'options d'achat d'actions, ou d'actions dans le cadre d'un Plan d'Épargne Entreprise ou autres plans similaires, couverture de la dilution potentielle liée à l'attribution d'actions gratuites, d'options de souscription d'actions ou de souscription d'actions par des salariés dans le cadre d'un Plan d'Épargne Entreprise ou autres plans similaires, la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers et, plus généralement, en vue de la réalisation de toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur.

<sup>(7)</sup> Voir Section 1.3 du Chapitre 7 du Document de référence 2018 de Saint-Gobain, en ligne sur le site internet [www.saint-gobain.com](http://www.saint-gobain.com), pour une description de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions au cours de l'exercice 2018.

<sup>(8)</sup> Annulations de (i) six millions d'actions entraînant une réduction de capital social d'un montant nominal de 24 millions d'euros, décidée par le Conseil d'administration du 7 juin 2018, à effet au 15 juin 2018, et (ii) 6 461 449 actions entraînant une réduction de capital social d'un montant nominal de 25 845 796 euros, décidée par le Conseil d'administration du 22 novembre 2018, à effet au 30 novembre 2018 (voir Section 1.3.1 du Chapitre 7, du Document de référence 2018 de Saint-Gobain, en ligne sur le site internet [www.saint-gobain.com](http://www.saint-gobain.com)).

**Tableau récapitulatif des autorisations et délégations financières soumises à l’approbation de l’Assemblée générale du 6 juin 2019**

<b>Objet de la résolution et titres concernés</b>	<b>Source (n° de résolution)</b>	<b>Durée et expiration de l’autorisation</b>	<b>Montant nominal maximum d’augmentation ou réduction de capital</b>
<b>Emissions avec droit préférentiel de souscription</b>			
Augmentation de capital (actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou de filiales) (A)	AG 2019 15 <sup>ème</sup> résolution	26 mois (août 2021)	437 millions d’euros hors ajustement éventuel, soit environ 20 % du capital social <sup>(1)</sup> (A)+(B)+(C)+(D)+(E)+(I) étant limité à 437 millions d’euros (le « <b>Plafond Global</b> »)
Augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices et attribution gratuite d’actions aux actionnaires (B)	AG 2019 20 <sup>ème</sup> résolution	26 mois (août 2021)	109 millions d’euros hors ajustement éventuel, soit environ 5 % du capital social Inclus dans le Plafond Global
<b>Emissions sans droit préférentiel de souscription</b>			
Augmentation de capital, par offre au public, avec possibilité de conférer un délai de priorité pour les actionnaires, par émission d’actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou de filiales ou d’actions de la Société auxquelles donneraient droit des valeurs mobilières à émettre le cas échéant par des filiales (C)	AG 2019 16 <sup>ème</sup> résolution	26 mois (août 2021)	218 millions d’euros (actions) hors ajustement éventuel, soit environ 10 % du capital social <sup>(1)</sup> Inclus dans le Plafond Global (C)+(D)+(E)+(I) étant limité à 218 millions d’euros.
Augmentation de capital, par placement privé, par émission d’actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou de filiales ou d’actions de la Société auxquelles donneraient droit des valeurs mobilières à émettre le cas échéant par des filiales (D)	AG 2019 17 <sup>ème</sup> résolution	26 mois (août 2021)	218 millions d’euros (actions) hors ajustement éventuel, soit environ 10 % du capital social <sup>(1)</sup> Imputation sur le plafond de (C), inclus dans le Plafond Global
Augmentation de capital (actions ordinaires ou valeurs mobilières dont le titre primaire est une action donnant accès au capital de la Société) en vue de rémunérer des apports en nature (E)	AG 2019 19 <sup>ème</sup> résolution	26 mois (août 2021)	10 % du capital social, soit environ 218 millions d’euros hors ajustement éventuel Imputation sur le plafond de (C), inclus dans le Plafond Global
<b>Emissions réservées au profit des salariés et mandataires sociaux du Groupe</b>			
Augmentation de capital (titres de capital) par le biais du Plan d’Epargne du Groupe (F)	AG 2019 22 <sup>ème</sup> résolution	26 mois (août 2021)	48 millions d’euros hors ajustement éventuel, soit environ 2,2 % du capital social
Attribution d’options d’achat ou de souscription d’actions (G)	AG 2019 23 <sup>ème</sup> résolution	38 mois (août 2022)	1,5 % du capital social à la date de l’AG 2019, soit environ 33 millions d’euros avec un sous-plafond de 10 % de cette limite de 1,5 % pour les dirigeants mandataires sociaux (G)+(H) étant limité à 1,5 % du capital social

Objet de la résolution et titres concernés	Source (n° de résolution)	Durée et expiration de l'autorisation	Montant nominal maximum d'augmentation ou réduction de capital
Attribution gratuite d'actions de performance existantes (H)	AG 2019 24 <sup>ème</sup> résolution	38 mois (août 2022)	1,2 % du capital social à la date de l'AG 2019, soit environ 26 millions d'euros avec un sous-plafond de 10 % de cette limite de 1,2 % pour les dirigeants mandataires sociaux (imputation sur le sous-plafond de (G) applicable aux dirigeants mandataires sociaux)  Imputation sur le plafond de (G)
<b>Autre</b>			
Option de surallocation dans le cadre d'une émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec ou sans DPS (I)	AG 2019 18 <sup>ème</sup> résolution	26 mois (août 2021)	Pour chaque émission, limite légale de 15 % de l'émission initiale <sup>(1)</sup>  Imputation sur le plafond de (C) et/ou inclus dans le Plafond Global en fonction de l'émission initiale
Fixation du prix d'émission en cas d'augmentation de capital avec suppression du DPS par offre au public ou par placement privé (J)	AG 2019 21 <sup>ème</sup> résolution	26 mois (août 2021)	10 % du capital social par période de 12 mois <sup>(1)</sup>  Emissions réalisées en vertu de (C) ou (D) selon le type d'augmentation de capital  Imputation sur le plafond de (C), inclus dans le Plafond Global
<b>Programme de rachat d'actions</b>			<b>Caractéristiques</b>
Annulation d'actions	AG 2019 25 <sup>ème</sup> résolution	26 mois (août 2021)	10 % du capital social par période de 24 mois

<sup>(1)</sup> Montant nominal maximum des titres de créance donnant accès au capital pouvant être émis plafonné à 1,5 milliard d'euros. Plafond global pour les résolutions (A), (C), (D) et (I).